Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 8970649
Centre d'intérêt : 751

Français, langue maternelle : 3e secondaire : rapport : production d'un discours oral / Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, Direction du développement de l'évaluation. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, c1990.
23 p. : ill. ; 28 cm. -- (Evaluation des programmes d'études)

Code : 16-7541-01A ; 8990-789.

ISBN 2-550-15108-9

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction du développement de l'évaluation

---

Descripteur(s) : Evaluation de programmes • Programme d'études • Français (Langue) • Langue maternelle • Langue parlée • Examen scolaire • Rendement scolaire • Statistiques • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Ce rapport a pour objectif de rendre compte des forces et des faiblesses observées dans les résultats des élèves qui se sont soumis à l'épreuve de français oral de troisième secondaire. La première partie du document décrit l'épreuve et l'échantillonnage de la population scolaire évaluée. La seconde partie commente les résultats des élèves. Les résultats généraux montrent que, pour l'ensemble des critères se rapportant au fond, les élèves ont obtenu une moyenne de 74,6 % avec un taux de réussite de 82,6 % tandis que pour les critères se rapportant à la forme, la moyenne est de 83,3 % et le taux de réussite, de 97,1 %. L'étude présente les résultats par critère. En conclusion, on présente quelques réflexions sur les forces et faiblesses des élèves, les caractéristiques de l'épreuve et les modalités de correction.

Type de document : d
Notice(s) connexe(s) : 8970535

8970649

ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

FRANÇAIS, LANGUE MATERNELLE 3e SECONDAIRE

Rapport

Production d'un discours oral

Québec

ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

FRANÇAIS, LANGUE MATERNELLE 3e SECONDAIRE

Rapport

Production d'un discours oral

Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques
Direction du développement de l'évaluation

Dans le présent document, la forme grammaticale masculine indique aussi bien les femmes que les hommes.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1990 — 8990-789

ISBN 2-550-15108-9

Dépôt légal — premier trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

Table des matières

Pages

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE L'ÉPREUVE ET L'ÉCHANTILLONNAGE DE LA POPULATION SCOLAIRE ÉVALUÉE 2

1. Apprentissages évalués 2
2. Description de l'épreuve 3
3. Description de la grille de correction 5
4. Correction de l'épreuve 6
5. Description de l'échantillonnage 6

DEUXIÈME PARTIE LES RÉSULTATS DES ÉLÈVES DE 1988 .....

6. **Résultats généraux** 7
7. **Résultats quant aux critères de la situation de communication (fond) et du fonctionnement de la langue (forme)** 9
   - 7.1 Taux de réussite par critère 9
   - 7.2 Nombre de critères réussis 11
8. **Analyse des résultats par critère** 12
   - 8.1 Critères se rapportant à la situation de communication (fond) 12
   - 8.2 Critères se rapportant au fonctionnement de la langue (forme) 18

CONCLUSION 22

Liste des graphiques et des tableaux

		Pages
Graphique 1	Pourcentages des élèves participants selon les sujets	4
Graphique 2	Moyennes et taux de réussite des élèves pour le fond, pour la forme et pour l'ensemble de l'épreuve	7
Graphique 3	Taux de réussite des élèves en ordre décroissant selon les critères	9
Graphique 4	Taux de réussite des élèves à chacun des critères	11
Tableau 1	Résultats pour le premier critère	12
Tableau 2	Résultats pour le deuxième critère	14
Tableau 3	Résultats pour le troisième critère	16
Tableau 4	Résultats pour le quatrième critère	18
Tableau 5	Résultats pour le cinquième critère	19
Tableau 6	Résultats pour le sixième critère	21

Introduction

Au cours de l'année scolaire 1987-1988, le ministère de l'Éducation a offert à l'ensemble des commissions scolaires une épreuve d'appoint de production d'un discours oral pour les élèves de 3e secondaire. Un échantillon de cette épreuve, élaborée au ministère de l'Éducation, devait être corrigée sous la responsabilité du personnel ministériel, d'une part, et, d'autre part, sous la responsabilité des enseignants des diverses commissions scolaires participantes. Cette démarche s'inscrivait dans le cadre de l'évaluation du programme de français langue maternelle en 3e secondaire et elle visait:

- à stimuler l'intérêt de l'école pour la qualité du français oral;

- à susciter une prise de conscience chez tous ceux qui sont responsables de l'apprentissage, de l'enseignement et de l'évaluation du français;

- à obtenir, à partir d'un échantillonnage, des données qui permettent de mesurer l'évolution de l'apprentissage du français oral à la fin de la 3e secondaire;

- à fournir aux commissions scolaires et aux écoles secondaires des données plus précises sur l'habileté à parler de leurs élèves, afin qu'elles recherchent les causes des lacunes constatées et qu'elles y apportent les remèdes appropriés;

- et à obtenir, à partir d'un échantillonnage, des données fiables dans le but de définir des exigences quant à l'habileté à parler que devrait pouvoir démontrer tout élève qui termine la 3e secondaire.

Ce rapport a pour objectif de rendre compte des forces et des faiblesses observées dans les résultats des élèves qui se sont soumis à l'épreuve de français oral. Le lecteur y trouvera principalement des arguments en faveur d'un soutien plus grand de l'école dans le développement de l'habileté à parler des élèves, mais aussi des progrès que semblent faire les élèves dans l'exposé oral de leurs sentiments et de leurs opinions sur le monde dans lequel ils évoluent.

Enfin, l'état de situation qu'il a été possible de décrire à partir des résultats des élèves qui se sont soumis à l'épreuve de production d'un discours oral devrait permettre au ministère de l'Éducation comme aux commissions scolaires de prendre **toutes les mesures nécessaires pour assurer aux jeunes l'apprentissage le plus efficace possible de leur langue.**

Première partie

L'épreuve
et l'échantillonnage de la population scolaire évaluée

1. Apprentissages évalués

Dans le volet consacré à l'apprentissage de la production orale, le programme de français de 3e secondaire comprend deux objectifs terminaux. L'un est de rendre les élèves habiles à produire un discours portant sur un sujet non lié à l'actualité et l'autre est de faire en sorte qu'ils puissent produire un discours à caractère expressif où ils exposent leurs sentiments et leurs opinions sur une personne. L'épreuve d'appoint de mai 1988 visait à vérifier chez les élèves leurs aptitudes à produire un discours oral du premier type, c'est-à-dire un discours à caractère informatif. Ils devaient structurer leurs informations selon une pensée logique et articulée et les communiquer correctement dans une langue appropriée à la situation de communication.

Pour satisfaire aux exigences du programme actuel, les élèves doivent faire preuve de certaines habiletés qui se rapportent soit à la situation de communication et au discours (fond), soit au fonctionnement de la langue (forme). La grille de correction explicite les critères qui mesurent ces habiletés. Plusieurs d'entre elles font l'objet d'apprentissages entrepris depuis le début du secondaire et du primaire; c'est le cas, par exemple, de la précision du vocabulaire et de la prononciation, du débit, du volume et de l'intonation. D'autres habiletés font l'objet d'une première initiation en 3e secondaire; c'est le cas de l'objectivité de l'information qui doit occuper, dans un discours à caractère informatif, une place plus importante que l'expression des sentiments.

2. Description de l'épreuve

L'épreuve d'appoint de production orale a été préparée et administrée entre le 11 mai et le 10 juin 1988 à quelque 20 groupes d'élèves de 3e secondaire inscrits à un cours de français langue maternelle. Dans le cadre de cette épreuve, les élèves devaient fournir des informations à leurs camarades de classe à partir de l'un des 16 sujets suivants.

1. Une émission de télévision.
2. L'alimentation.
3. Le monde sous-marin.
4. La condition physique.
5. Les sports.
6. La survie en forêt.
7. Les pays du monde.
8. La musique.
9. La survivance de la faune.
10. L'histoire des transports.
11. La mode.
12. Les grandes régions du Québec.
13. L'astronomie.
14. Les personnes célèbres.
15. Le phénomène des «ovnis».
16. L'astrologie.

Les élèves disposaient de trois heures de préparation durant le temps de la classe. Pendant la préparation de leur exposé, on leur suggérait de consulter la grille d'évaluation afin d'améliorer leur performance. Au moment de leur exposé, il leur était permis de consulter une fiche qui en contenait les idées principales. Enfin, l'exposé devait durer de deux à quatre minutes.

Le graphique qui suit permet de voir l'intérêt que les 138 élèves, dont on a écouté les discours, ont manifesté pour l'un ou l'autre des 16 sujets qu'on leur a présentés.

Graphique 1 **Pourcentages des élèves participants selon les sujets**

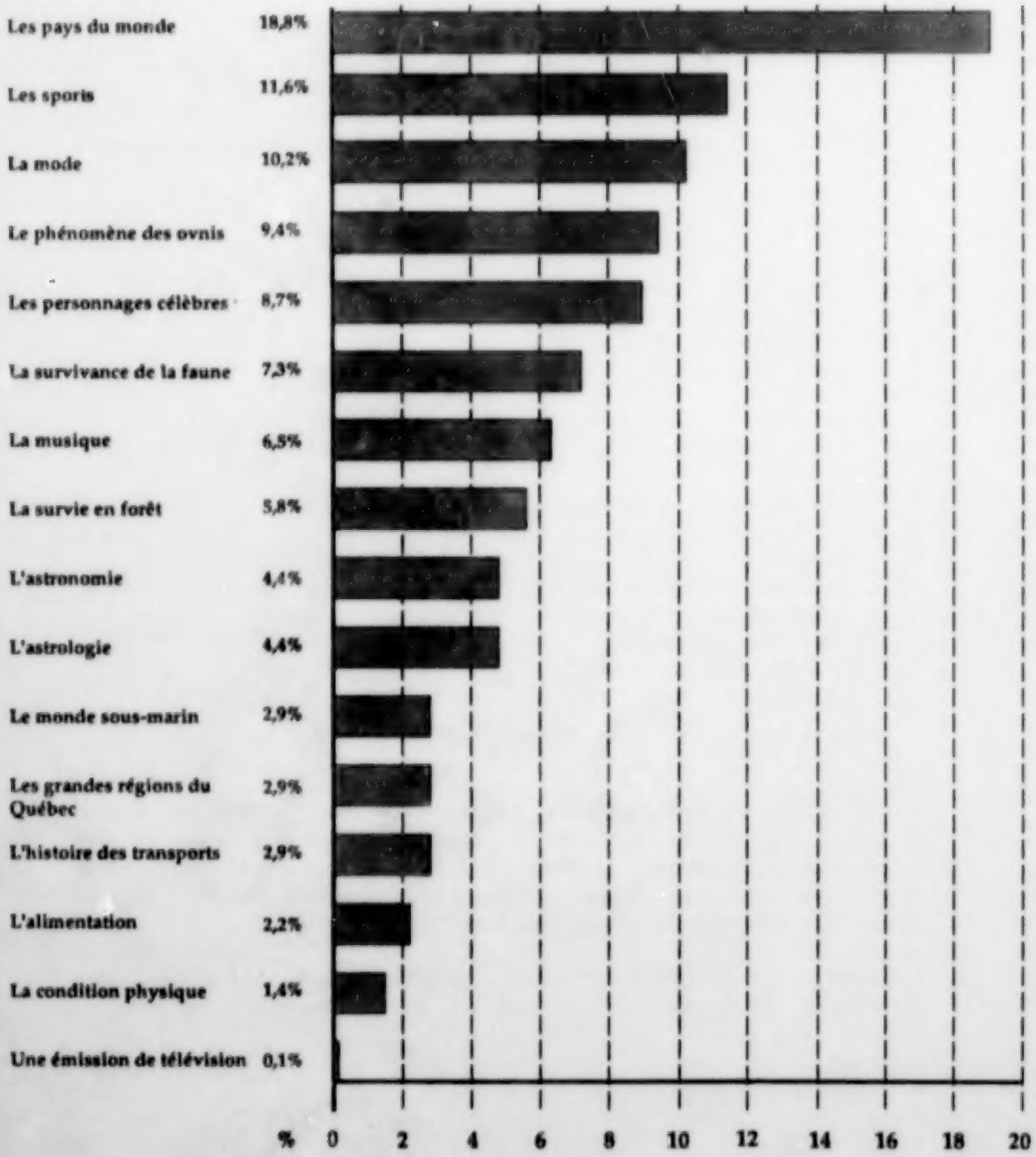
Sujets
Les pays du monde 18,8%
Les sports 11,6%
La mode 10,2%
Le phénomène des ovnis 9,4%
Les personnages célèbres 8,7%
La survivance de la faune 7,3%
La musique 6,5%
La survie en forêt 5,8%
L'astronomie 4,4%
L'astrologie 4,4%
Le monde sous-marin 2,9%
Les grandes régions du Québec 2,9%
L'histoire des transports 2,9%
L'alimentation 2,2%
La condition physique 1,4%
Une émission de télévision 0,1%
% 0 2 4 6 8 10 12 14 16 18 20
Pourcentages des élèves ayant effectué le choix d'un sujet

3. Description de la grille de correction

La grille de correction compte six critères dont les trois premiers sont consacrés au respect de la situation de communication (fond) ; les trois autres couvrent le fonctionnement de la langue (forme). Les critères utilisés et leur pondération sont les suivants.

Les critères du fond	**50 p. 100**
1. L'élève fait un exposé à caractère informatif, c'est-à-dire qu' il accorde plus de place à l'information objective qu'à l'expression de sentiments ou d'opinions.	10 p. 100
2. L'élève fournit des informations pertinentes sur le sujet traité.	20 p. 100
3. L'élève emploie, au besoin, des illustrations, des descriptions, des explications et des comparaisons qui facilitent la compréhension de l'exposé.	20 p. 100

Les critères de la forme	**50 p. 100**
4. L'élève se sert d'un vocabulaire précis.	10 p. 100
5. L'élève construit des phrases correctes.	15 p. 100
6. L'élève s'exprime avec une prononciation, un débit, un volume et une intonation appropriés.	25 p. 100

Le choix de ces critères s'appuie sur les manifestations de deux des trois habiletés à s'exprimer oralement (choisir des informations et appliquer des connaissances) qui sont décrites par le programme de français comme étant celles que l'élève doit maîtriser à la fin de la 3e secondaire. La grille ne tient pas compte de l'habileté à organiser des informations puisque le programme ne l'exige pas.

Chaque critère est évalué dans une échelle descriptive à six échelons (de A à F), chacun de ces échelons accordant une partie des points réservés au critère et la cote A méritant la note maximale attribuable à l'élève.

L'échelle descriptive est construite de telle sorte que l'élève qui satisfait aux exigences du seuil de réussite d'un critère obtient 60 p. 100 des points réservés à ce dernier; l'élève reçoit une note supérieure si la manifestation évaluée dépasse ces exigences, ou inférieure si elle est jugée insatisfaisante. Le résultat total attribué à l'élève est composé de l'addition des notes obtenues pour chacun des critères et la note de passage à l'épreuve est fixée à 60 p. 100 (la cote C) par le *Règlement sur le régime pédagogique du secondaire* .

4. Correction de l'épreuve

Sur 360 exposés, 138 ont pu être évalués par le ministère de l'Éducation qui n'a retenu que les exposés enregistrés sur cassette et réussis sur le plan technique.

5. Description de l'échantillonnage

L'épreuve d'appoint de production orale a été offerte à toutes les commissions scolaires et elle a été effectivement administrée à 360 élèves; 138 exposés ont constitué l'échantillonnage retenu par le ministère de l'Éducation. Ces exposés provenaient de 77 garçons et de 61 filles du secteur privé et du secteur public.

6. Résultats généraux

Comme on l'a vu précédemment, la grille de correction comptait six critères, trois portant sur la situation de communication (le fond) et trois concernant le fonctionnement de la langue (la forme). Cette distinction fournit des informations sur l'habileté des élèves à produire un discours informatif oral, d'une part, et, d'autre part, sur l'habileté à respecter les contraintes de la langue parlée. Le résultat total résulte de l'addition de la note obtenue par chaque élève à l'une et à l'autre de ces parties; ce total est considéré comme étant le résultat global de l'évaluation de l'habileté de l'élève à s'exprimer oralement.

Graphique 2 **Moyennes et taux de réussite des élèves pour le fond, pour la forme et pour l'ensemble de l'épreuve**

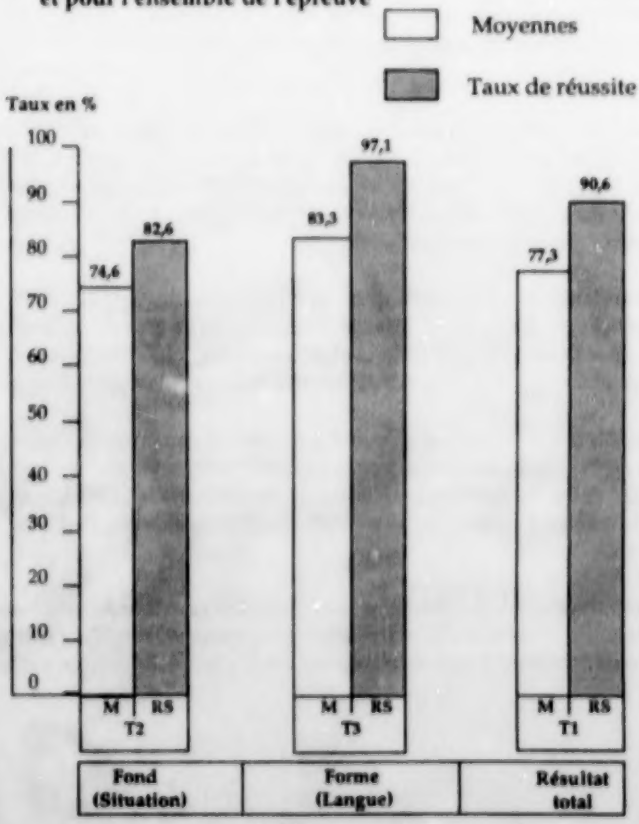

Explication du graphique n° 2.

Pour l'ensemble des critères se rapportant au fond, les élèves qui ont constitué l'échantillonnage de 1988 ont obtenu une moyenne de 74,6 p. 100 avec un taux de réussite de 82,6 p. 100, tandis que pour les critères se rapportant à la forme, la moyenne est de 83,3 p. 100 et le taux de réussite, de 97,1 p. 100.

Si l'on compare ces résultats à ceux qui ont été obtenus à l'épreuve de production écrite, on observe ceci: pour l'ensemble des critères se rapportant au fond, l'écart entre les moyennes est de 5,7 p. 100 (68,9 p. 100 à l'écrit et 74, 6 p. 100 à l'oral) et l'écart entre les taux de réussite est de 9,5 p. 100 (72,8 p. 100 à l'écrit et 82, 3 p. 100 à l'oral). On peut affirmer que les élèves obtiennent des résultats qui semblent plus satisfaisants dans l'exposé d'informations objectives sur un sujet donné (production orale) que dans l'exposé de leurs opinions ou de leurs sentiments (production écrite). On peut déjà noter ici que le fait que les élèves disposent d'un temps de préparation et de documents écrits pour l'exposé oral peut expliquer les résultats supérieurs obtenus à l'oral pour ce qui concerne le fond. Il faudra tenir compte de ce fait dans l'analyse de chacun des critères liés au fond.

Pour l'ensemble des critères se rapportant à **la forme**, l'écart entre les moyennes est de 29,2 p. 100 (54,1 p. 100 à l'écrit et 83,3 p. 100 à l'oral) et l'écart entre les taux de réussite est de 64,8 p. 100 (32,3 p. 100 à l'écrit et 97,1 p. 100 à l'oral). On peut expliquer de la façon suivante l'écart considérable entre les résultats à l'écrit et les résultats à l'oral pour ce qui concerne la langue.

a) Les trois critères de ponctuation, d'orthographe d'usage et d'orthographe grammaticale qui concernent les aspects les plus exigeants de la langue française ne sont pas retenus à l'oral. Les résultats obtenus par les élèves montrent donc qu'ils ne maîtrisent pas de façon satisfaisante le code qui régit la langue écrite.

b) Par ailleurs, l'évaluation directe ou en différé des productions orales ne permet peut-être pas de discriminer de façon aussi précise qu'à l'écrit (par l'identification de chacune des erreurs) la richesse du vocabulaire et la qualité des structures de phrases, car il s'agit d'un texte «dit» que l'on évalue par l'écoute.

Enfin, aucune donnée ne permet de comparer les résultats à l'oral à des résultats obtenus dans les années antérieures pour une épreuve semblable. Il n'est donc pas possible de conclure à une amélioration ou à une détérioration de la situation.

7. Résultats quant aux critères de la situation de communication (fond) et du fonctionnement de la langue (forme)

Les résultats généraux fournissent un portrait global qui permet de cerner de façon précise les forces et les faiblesses des élèves. Avant de présenter l'analyse des résultats de chacun des critères, il convient d'examiner les taux de réussite par critère et la répartition des élèves selon le nombre de critères maîtrisés.

Rappelons que la réussite d'un critère tient à la présence suffisante de la manifestation décrite par celui-ci; «réussir» un critère signifie alors atteindre ou dépasser le seuil de réussite fixé pour celui-ci et, donc, obtenir 60 p. 100 ou plus (la cote C) des points qui lui sont attribués par la pondération de la grille de correction.

7.1 Taux de réussite par critère

Le tableau qui suit présente le taux de réussite des six critères de la grille de correction.

Graphique 3 Taux de réussite des élèves en ordre décroissant, selon les critères

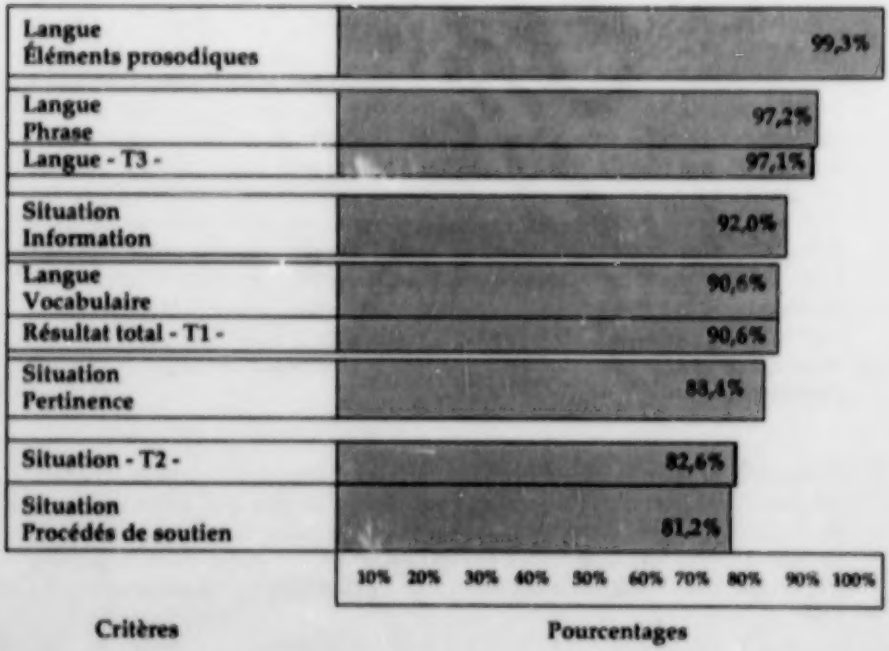

Explication du graphique n° 3.

Bien que le taux de réussite de chacun des six critères soit élevé, on peut faire les observations suivantes.

a) L'écart le plus grand entre les taux de réussite se situe entre le critère des éléments prosodiques et le critère de l'emploi d'exemples, d'illustrations, d'explications, etc.

Il est sans doute relativement plus facile pour le correcteur d'observer la présence plus ou moins importante d'exemples, d'illustrations ou d'explications dans un exposé que de juger de la qualité du débit, de l'intonation et du volume (c'est l'opposition quantité/qualité à laquelle on se heurte, même à l'écrit).

On pourrait également penser que le troisième critère fait appel à la culture des élèves. En effet, il faut connaître assez bien un sujet pour enrichir un exposé d'exemples, d'explications et de comparaisons.

Enfin, il est possible que les élèves cherchent à fournir un plus grand nombre d'informations objectives qu'à préciser ces informations par des exemples, des illustrations ou des explications, compte tenu du peu de temps dont ils disposent.

b) Dans le cas des structures de phrases qui sont le cinquième critère, l'écart entre le taux d'échec à l'écrit et à l'oral est de 56,7 p. 100 (57,5 p.100 à l'écrit et 0,8 p.100 à l'oral).
Cette différence considérable mérite certainement une attention toute spéciale de la part des personnes engagées dans la préparation d'épreuves de type sommatif. Il est peu probable que la langue parlée des élèves se conforme à la structure correcte des phrases d'une façon aussi adéquate que le laisse croire le taux de réussite de 99,2 p. 100. **On peut penser qu'une forme de mémorisation d'un texte écrit par l'élève et révisé par des adultes au cours d'une période de trois semaines ou que la mémorisation d'un texte d'auteur ou encore qu' une lecture à peu près intégrale de ces deux types de textes expliquent la différence entre les structures de phrases dans la production d'un discours oral et dans la production d'un discours écrit (sans aucun temps de préparation). Il faut noter aussi que la syntaxe de l'oral est à ses débuts et que, par conséquent, elle est beaucoup plus tolérente que celle de l'écrit.**

c) Enfin, il faudrait comparer des résultats où l'on aurait ajouté un critère à la grille, celui de l'organisation de la pensée, pour vérifier jusqu'à quel point les élèves peuvent choisir diverses informations sur un sujet et les exposer de façon originale en tenant compte des auditeurs à qui ils s'adressent. Il s'agit là d'une dimension importante dans le domaine de l'évaluation de l'habileté à produire un discours oral.

7.2 Nombre de critères réussis

L'addition des notes obtenues pour chacun des six critères donne le résultat de l'épreuve. Une note parfaite ou très élevée pour plusieurs critères peut compenser les pertes subies dans le cas de certains critères. Cependant, l'atteinte du seuil de réussite des six critères assure à l'élève une note égale ou supérieure à la note de passage (60 p. 100). Les élèves ont satisfait aux exigences des six critères dans une proportion de 63,8 p. 100. Le taux d'échec n'est que de 1,4 p. 100. Par ailleurs, 23,2 p. 100 ont réussi cinq des six critères; 5,1 p. 100, quatre des six critères; 6,5 p. 100, trois des six critères. D'autre part, 0,7 p. 100 n'ont réussi que deux des six critères alors que 0,7 p. 100 n'ont réussi aucun des six critères.

Graphique 4 Taux de réussite des élèves à chacun des critères

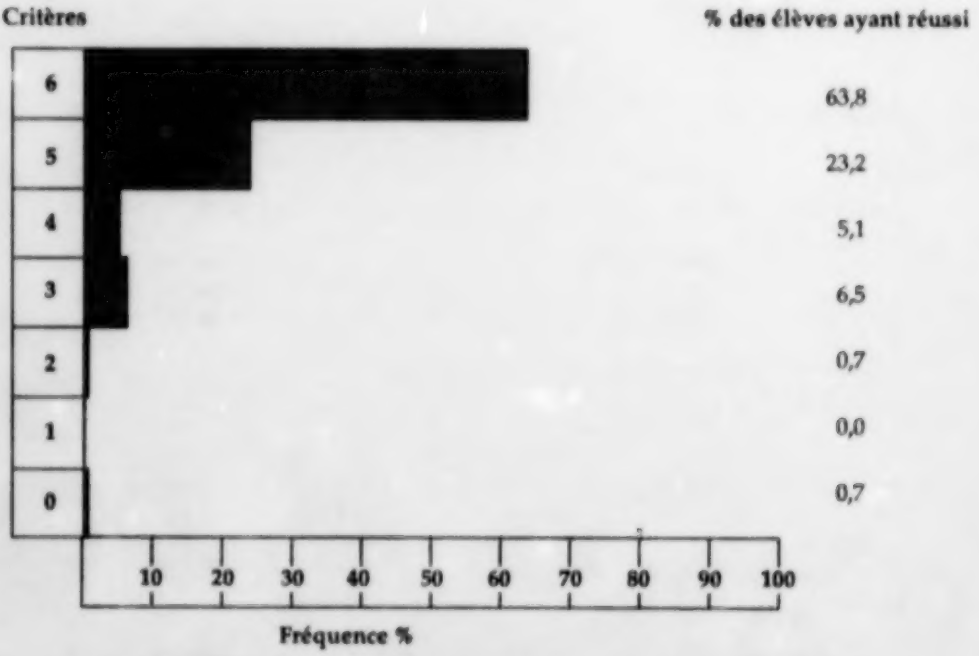

Contrairement aux résultats obtenus à l'écrit, il n'y a pas de différence significative à l'oral entre les résulats obtenus pour les critères qui concernent le fond et pour ceux qui concernent la forme.

8. Analyse des résultats par critère

Dans cette section consacrée à l'analyse des résultats par critère, on trouvera pour chacun des six critères une brève description des dimensions qu'il couvre, l'échelle descriptive utilisée pour poser un jugement sur le critère et les résultats obtenus par l'ensemble des élèves (138) qui ont constitué l'échantillonnage.

8.1 Critères se rapportant à la situation de communication (fond)

Tableau 1 **Résultats pour le premier critère**

Premier critère	L'élève fait un exposé à caractère informatif, c'est-à-dire qu' il accorde plus de place à l'information objective qu'à l'expression de sentiments et d'opinions.

Échelle descriptive

Cote	Libellé	Note	% d'élèves
A	Parfaitement	10	50,7
B	Très	8	32,6
C	Assez	6	8,7
----------	**seuil de réussite** ----------		
D	Plus ou moins	4	2,2
E	Peu	2	0,7
F	Pas	0	5,1

Description

Tout au long de son exposé, on attend de l'élève qu'il présente le plus souvent possible des informations objectives plutôt que des points de vue subjectifs ou des réactions émotives au sujet qu'il a choisi.

L'élève qui maîtrise ce critère utilise un vocabulaire précis et des informations fiables sur le sujet qu'il a choisi.

Résultats

Le taux de réussite est le suivant : 127 élèves ont obtenu 60 p. 100 et plus, soit 92 p. 100 de la clientèle ou 9 élèves sur 10.

La cote A (exposé parfaitement informatif) a été obtenue par 50 p. 100 des élèves. On observe que 83,3 p. 100 des élèves ont tenu compte de ce critère avec des résultats qui se situent au-delà de 80 p. 100.

Seulement 5,1 p. 100 des élèves (soit un élève sur 20) n'ont pas tenu compte du caractère informatif de leur exposé (cote F).

Ces résultats pourraient indiquer la capacité des élèves de s'en tenir à un sujet et à un type de discours choisis. Il serait par ailleurs important de s'assurer que le temps de préparation et que la documentation écrite que l'on met à la disposition des élèves ne nuisent pas au caractère «original» de l'exposé; autrement dit, il faut s'assurer que l'on veille à ce que les élèves démontrent qu'ils sont capables de se renseigner d'une façon objective sur un sujet et de présenter de façon personnelle les connaissances qu'ils ont assimilées.

Tableau 2 Résultats pour le deuxième critère

Deuxième critère	L'élève fournit des informations pertinentes sur le sujet traité.

Échelle descriptive

Cote	Libellé	Note	% d'élèves
A	Parfaitement	20	31,2
B	Très	16	35,5
C	Assez	12	21,7
----------	**seuil de réussite** ----------		
D	Plus ou moins	8	5,1
E	Peu	4	1,4
F	Pas	0	5,1

Description

Tout au long de son exposé, on attend de l'élève qu'il présente des informations liées directement au sujet, des informations nouvelles pour ceux à qui s'adresse cet exposé (rapport émetteur et récepteur) ou des informations qui répondent à leurs besoins d'information.

L'élève qui maîtrise ce critère ne s'éloigne jamais de son sujet et s'ajuste aux réactions de tous ordres de son auditoire afin de l'intéresser.

Résultats

Le taux de réussite est le suivant : 122 élèves ont obtenu 60 p. 100 et plus, soit 88,4 p.100 de la clientèle ou près de 9 élèves sur 10.

La cote A (informations parfaitement pertinentes) a été obtenue par 31,2 p. 100 des élèves. On note que 66,7 p. 100 p. des élèves ont tenu compte de ce critère avec des résultats qui se situent au-delà de 80 p. 100. Par contre, 11,6 p.100 des élèves (soit un élève sur 10) n'ont pas tenu compte d'une façon satisfaisante de la pertinence de leurs informations dans leur exposé (cotes D, E et F).

Ces résultats dénotent chez les élèves leur capacité de choisir des informations étroitement liées au sujet qu'ils ont choisi.

Par ailleurs, la situation ne permet pas de vérifier si les informations présentées satisfont la curiosité et l'intérêt des élèves «récepteurs». En effet, aucune stratégie (retour sur l'exposé, appréciation par des commentaires, etc.) ne permet de vérifier l'intérêt des élèves auditeurs et la réponse à leurs besoins d'informations nouvelles. Si l'on tient pour important, dans la définition de l'habileté à communiquer oralement, ce critère du rapport émetteur et récepteur, il y aurait lieu de définir des modalités d'organisation de la situation qui en permettraient l'évaluation.

Graphique 3 **Résultats pour le troisième critère**

Troisième critère	L'élève emploie au besoin des exemples, des illustrations, des descriptions, des explications et des comparaisons qui facilitent la compréhension de l'exposé.

Échelle descriptive

Cote	Libellé	Note	% d'élèves
A	Abondamment	20	17,4
B	Beaucoup	16	26,8
C	Assez	12	37,0
	seuil de réussite		
D	Peu	8	10,9
E	Très peu	4	2,9
F	Pas du tout	0	5,0

Description

Tout au long de son exposé, on attend de l'élève qu'il utilise les divers procédés que sont les exemples, les illustrations, les descriptions, les explications et les comparaisons pour susciter l'intérêt des auditeurs. C'est généralement dans l'utilisation de ces procédés que l'on apprécie l'originalité d'un exposé à caractère informatif.

Résultats

Le taux de réussite est le suivant: 112 élèves ont obtenu 60 p. 100 et plus, soit 81,2 p. 100 de la clientèle ou près de 8 élèves sur 10.

La cote A (emploi abondant) a été obtenue par 17,4 p. 100 des élèves. On observe que 44,2 p. 100 des élèves ont tenu compte de ce critère avec des résultats qui se situent au-delà de 80 p. 100. Par ailleurs, 18,8 p. 100 des élèves (soit près de 2 élèves sur 10) n'ont pas tenu compte d'une façon satisfaisante de l'emploi de procédés adéquats (cotes D, E et F).

Même si ces résultats marquent la capacité des élèves à enrichir leurs discours par divers procédés, il n'en demeure pas moins que ce troisième critère qui concerne le fond est celui pour lequel la clientèle obtient les moins bons résultats.

Or, comme on l'a déjà indiqué à la page 9 du présent rapport, il s'agit du critère qui peut révéler la culture des élèves et leur possibilité d'intéresser un auditoire à des sujets relativement connus.

Il serait utile de vérifier si le temps de l'exposé (2 à 4 minutes) n'incite pas les élèves à miser davantage sur la quantité des informations à transmettre, pour obtenir de bons résultats, plutôt que sur les moyens efficaces de communiquer les informations. Enfin, si l'on compare les résultats à l'écrit pour le même critère, on observe des taux de réussite assez semblables (82,9 p. 100 à l'écrit et 81,2 p. 100 à l'oral).
Par ailleurs, à l'écrit, l'élève devait produire un texte à caractère expressif. Il serait utile que les enseignants vérifient s'il est évident pour l'élève que le recours à des exemples ou à des comparaisons ajoute à l'intérêt d'une production. Si l'on devait conclure que les élèves saisissent plus ou moins la valeur de ce procédé, il y aurait lieu de faire « observer », en classe, des productions dans lesquelles des exemples et des comparaisons sont utilisés et d'en faire apprécier les effets d'intérêt et de clarté sur un auditoire.

8.2 Critères se rapportant au fonctionnement de langue (forme)

Tableau 4 **Résultats pour le quatrième critère**

Quatrième critère	L'élève se sert d'un vocabulaire précis.

Échelle descriptive

Cote	Libellé	Note	% d'élèves
A	Toujours	10	19,6
B	Presque toujours	8	37,7
C	Le plus souvent	6	33,3
----------	**seuil de réussite**	----------	
D	Parfois	4	8,0
E	Rarement	2	1,4
F	Jamais	0	—

Description

L'élève dont le vocabulaire est précis emploie des termes justes pour exprimer sa pensée. Les mots ou les groupes de mots qu'il choisit appartiennent à la langue française. L'élève utilise aussi les pronoms qui conviennent plutôt que de répéter le même mot.

Résultats

Le taux de réussite est le suivant : 125 élèves ont obtenu 60 p. 100 et plus, soit 90,6 p. 100 de la clientèle ou 9 élèves sur 10.

La cote A (toujours) a été obtenue par 19,6 p. 100 des élèves. On note que 57,3 p. 100 des élèves ont tenu compte de ce critère avec des résultats qui se situent au-delà de 80 p. 100. Par contre, 9,4 p. 100 des élèves (soit 1 élève sur 10) n'ont pas tenu compte de façon satisfaisante de la précision de leur vocabulaire dans leur exposé (cotes D,E et F).

À l'écrit, le taux de réussite pour ce critère est légèrement inférieur (89,8 p. 100 à l'écrit et 90,6 p. 100 à l'oral) et le taux d'échec est légèrement supérieur (10,2 p. 100 à l'écrit contre 9,4 p. 100 à l'oral).
La façon même de corriger chacune de ces épreuves conduit probablement à une correction plus précise à l'écrit, car chacune des erreurs peut être soulignée alors que pour l'exposé oral, le correcteur n'a pas le temps de prendre en note toutes les erreurs de vocabulaire. Mais il demeure encourageant de constater que les élèves de 3e secondaire ont recours à un vocabulaire précis et correct dans de telles proportions.

Tableau 5 Résultats pour le cinquième critère

Cinquième critère	L'élève construit des phrases correctes.

Échelle descriptive

Cote	Libellé	Note	% d'élèves
A	Toujours	15	56,0
B	Presque toujours	12	33,6
C	Le plus souvent	9	9,6
D	Parfois	6	0,8
	seuil de réussite		
E	Rarement	4	—
F	Jamais	0	—

Description

L'élève dont les structures de phrases sont correctes sait construire les phrases simples et les phrases avec coordonnées en tenant compte des particularités de la langue orale : tous les mots nécessaires sont présents, l'ordre des mots est correct, les auxiliaires et les verbes transitifs directs ou indirects sont bien employés, de même que le sont les pronoms relatifs, les prépositions, les adverbes, les temps et les modes des verbes.

Résultats

Le taux de réussite est le suivant : 99,2 p.100 de la clientèle ou près de 10 élèves sur 10 ont obtenu 60 p. 100 et plus.

La cote A (*toujours*) a été obtenue par 56 p. 100 des élèves. On note que 89,6 p. 100 des élèves ont tenu compte de ce critère avec des résultats qui se situent au-delà de 80 p. 100. Par contre, 0,8 p. 100 des élèves (soit près d'un élève sur 10) n'ont pas tenu compte de façon satisfaisante de la correction de leurs phrases dans leur exposé (cote D).

Si l'on compare ces résultats à ceux qui ont été obtenus à l'écrit pour le même critère, les différences sont très grandes. À l'écrit, le taux de réussite est de 42,5 p. 100 alors qu'à l'oral, il est de 92,2 p. 100, ce qui représente un écart de 49,7 p. 100 alors que le taux d'échec est de 57,5 p. 100 à l'écrit et de 0,8 p. 100 à l'oral, ce qui représente un écart de 56,7 p. 100.

Il faut d'abord noter que la ponctuation n'est évaluée qu'à l'écrit et que cet aspect du code est l'un des plus difficiles à maîtriser par l'ensemble des élèves. Par ailleurs, comme dans le cas de la précision du vocabulaire, la façon même de corriger chacune de ces épreuves conduit probablement à plus de précision à l'écrit où chaque erreur est relevée. **Mais il est tout de même important de revoir les modalités de correction concernant la structure des phrases à l'oral si l'on souhaite évaluer l'élève à partir de sa performance réelle. Compte tenu que les éléments de description de ce critère sont les mêmes à l'écrit comme à l'oral, il est peu probable que le taux de réussite révèle la performance réelle des élèves à structurer correctement des phrases de leur «cru» à l'oral, à moins que l'on ne conclue que la plupart des élèves mémorisent l'exposé qu'ils ont à faire. Si telle était la réalité, il faudrait revoir en profondeur la formule retenue jusqu'à maintenant pour évaluer l'habileté des élèves à exposer oralement leur pensée.**

Tableau 6 Résultats pour le sixième critère

Sixième critère	L'élève s'exprime avec une prononciation, un débit, un volume et une intonation appropriés.

Échelle descriptive

Cote	Libellé	Note	% d'élèves
A	Parfaitement appropriés	25	47,8
B	Très appropriés	20	40,4
C	Assez appropriés	15	11,0
----------	**seuil de réussite** ----------		
D	Parfois	10	0,8
E	Peu appropriés	5	---
F	Pas appropriés	0	---

Description

Tout au long de l'exposé, l'élève prononce distinctement tous les mots. Pour bien se faire entendre de l'auditoire, il parle assez fort, ni trop vite , ni trop lentement. Pour maintenir l'intérêt de l'auditoire, il adopte une intonation appropriée.

Résultats

Le taux de réussite est le suivant : 135 élèves ont obtenu 60 p. 100 et plus, soit 99,2 p.100 de la clientèle ou près de 10 élèves sur 10.

La cote A (*parfaitement*) a été obtenue par 47,8 p. 100 des élèves. On note que 88,2 p. 100 des élèves ont tenu compte de ce critère avec des résultats qui se situent au-delà de 80 p. 100. Par contre, 0,8 p. 100 des élèves (soit moins de 1 élève sur 10) n'ont pas tenu compte de façon satisfaisante des éléments prosodiques de la communication orale (cote D).

On peut déduire de ces résultats que la pratique de la communication orale en classe, depuis la parution du programme, a permis aux élèves d'améliorer sensiblement leur performance comme émetteurs, à l'oral. Toutefois, comme il s'agit ici des aspects qualitatifs de la communication, il faut reconnaître que l'on ne dispose pas de résultats de recherches qui permettraient d'élaborer des mesures plus précises pour évaluer les élèves. Notons que 25 p. 100 des points étaient alloués pour le sixième critère et que ce pourcentage important pouvait contribuer de façon importante à la note globale de l'élève. Enfin, il est utile de rappeler que ces résultats ne concernent que la pratique de la langue orale en situation de classe et non pas la compétence linguistique des élèves en toutes circonstances.

Conclusion

Afin que la lecture du présent rapport rende service aussi bien aux enseignants des commissions scolaires qu'aux personnes dont la tâche est de procéder régulièrement à l'évaluation du programme de français du M.E.Q. et à l'évaluation des apprentissages, il apparaît utile de rappeler, en guise de conclusion, quelques remarques qui ont été faites dans l'analyse des divers résultats des élèves et d'en formuler quelques autres.

On a regroupé ces remarques sous deux catégories: A) Les forces et les faiblesses des élèves et B) Les caractéristiques de l'épreuve et les modalités de correction qui «appelleraient» des études particulières.

A) Les forces et les faiblesses des élèves

1. Il est encourageant de noter que la «pratique» de la communication orale tenue en classe, depuis la parution des deux derniers programmes (le programme-cadre paru en 1969 et le programme actuel publié en 1981) et soutenue par les divers matériels pédagogiques a conduit les élèves à **une habileté accrue à exprimer leur pensée non pas uniquement de façon spontanée mais dans des circonstances dont tous les paramètres leur sont continuellement fournis** (sujet, auditeurs, durée, type de discours, etc.). On doit espérer que ces pratiques soient sans cesse valorisées en milieu scolaire par l'ensemble des intervenants et qu'elles se développent de manière à combler les lacunes observées. Cette nette amélioration de l'habileté des élèves à communiquer oralement se manifeste particulièrement par la capacité de respecter le type de discours qu'on leur propose, de présenter des informations qui soient pertinentes par rapport au sujet choisi et d'utiliser un vocabulaire précis.

2. Quant au recours à des procédés qui visent à intéresser un auditoire (exemples, comparaisons et illustrations), **il semble que les élèves aient encore à apprendre à utiliser davantage ces procédés** qui permettent généralement de rendre plus personnel un exposé dont les informations ne sont pas celles de l'élève mais celles des sources de référence que l'on met à sa disposition.

3. Comme on l'a noté à deux reprises dans le présent rapport, il est peu probable que la situation que l'on a présentée aux élèves leur ait permis d'utiliser leurs propres structures de phrases. Les résultats qu'ils obtiennent à l'écrit, par rapport à ce critère, et qui sont décevants, montrent que **la langue parlée des élèves gagnerait en qualité, quant aux structures de phrases, s'ils avaient plus souvent l'occasion de s'exprimer oralement sans recours plus ou moins direct à un texte écrit ou sans possibilité de mémorisation d'un texte écrit.**
Le fait que le plus souvent, les élèves oralisent un texte écrit ne nous permet pas d'interpréter les résultats obtenus quant aux éléments prosodiques de façon pertinente, c'est-à-dire en fonction de la dynamique de l'oral.

B) Les caractéristiques de l'épreuve et les modalités de correction

La situation que l'on a proposée aux élèves leur permettait, à toutes fins utiles, de s'en tenir aux sources écrites mises à leur disposition, de recourir au plan qu'on leur proposait et de «réciter» plus ou moins un texte à peu près construit.

Voici quelques sujets de réflexion.

1. **Le discours d'opinion** à partir d'informations recueillies sur un sujet ne favoriserait-il pas davantage l'exposé de la pensée personnelle des élèves ?

2. Ne faudrait-il pas proposer des situations qui mettraient quelques élèves en relation les uns avec les autres (une table ronde, une émission de type «ligne ouverte», etc.) et dont la dynamique propre empêcherait le recours à un texte à peu près construit ? Dans cette hypothèse, ne pourrait-on pas suggérer que quelques enseignants et quelques élèves forment un jury (chacun observant un critère particulier de la grille) dont l'ensemble des commentaires conduirait à une évaluation de chaque participant ?

3. L'épreuve ne devrait-elle pas comporter quelques stratégies pour vérifier l'intérêt des élèves-auditeurs et la plus ou moins grande adéquation de l'exposé à leurs besoins d'informations ? On connaît l'importance de la relation «émetteur-récepteur» dans le circuit de la communication; l'épreuve de 1988 ne permettait pas d'évaluer la capacité des élèves de tenir compte de leur auditoire.

4. Ne devrait-on pas intégrer à la grille de correction et au programme le critère de «cohérence» comme facteur important de la qualité de la communication ?

5. Ne faudrait-il pas privilégier la correction finale «en différé» pour assurer l'attention la plus grande possible à chacune des productions ?

6. Si l'on considère la 3e secondaire comme la fin d'un cycle, ne pourrait-on pas proposer aux enseignants d'étaler sur plusieurs mois l'évaluation de l'habileté à communiquer oralement de leurs élèves, étant entendu qu'il s'agit d'une épreuve de fin de cycle (comme on parle d'épreuve de fin du secondaire) et qu'il ne s'agit pas de mesurer des «contenus» spécifiques à la 3e secondaire ? Cette mesure pourrait réduire considérablement la monotonie d'une démarche limitée à quelques jours et la difficulté de corriger le plus objectivement possible un grand nombre d'exposés en peu de temps.

7. Enfin, ne serait-il pas utile d'indiquer aux enseignants une importance relative à chaque type de discours afin que l'évaluation sommative de leur habileté à communiquer par écrit ne se fasse pas prématurément.

Remerciements

La Direction du développement de l'évaluation tient à remercier madame Arlette Niedoba, responsable des programmes de français langue maternelle au ministère de l'Éducation, pour sa collaboration à l'évaluation du programme de fançais langue maternelle de la 3e secondaire, de même que mesdames Monique Turcotte - Delisle et Marie-Brigitte Thébault, consultantes, pour leur participation active à l'analyse des données.

Elle remercie également tous les enseignants et les conseillers pédagogiques qui ont participé à l'élaboration des divers questionnaires utilisés dans le cadre de l'évaluation du programme.

Maurice Gélinas
Responsable de l'évaluation
du français langue maternelle
au secondaire

Nicole Grandbois
Responsable de l'évaluation
des programmes d'études

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

16-7541-01A